

Présidente

**Arrêté 2021-X-08592 déterminant, au titre de l'année 2021,
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal
de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- VU l'arrêté n° 2020-X-22340 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels à compter du 1er janvier 2021,

ARRETE :

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2021, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement s'établit comme suit :

	H/F	NOM	PRENOM
1	F	MACHAVOINE	NATHALIE
2	H	FREVILLE	OLIVIER
3	H	GILBERT	MARC
4	H	CAMPILLO	DAVID
5	H	GOMEZ	JOSE
6	H	BOUVRET	PHILIPPE
7	F	ROUGEOT	NATHALIE
8	H	THEVENET	NICOLAS
9	F	DESCHAMPS	AMELIE
10	F	BOISSARD	CATHERINE
11	H	SEGUIN	FREDERIC
12	H	LOBATO	EMMANUEL
13	H	LEBREUIL	THIERRY
14	F	RODRIGUES	FLORENCE
15	F	PERRIN	SABRINA
16	H	PETITJEAN	BENJAMIN
17	H	SILVA	ANTHONY
18	H	GRECO	PAOLO
19	H	ARNOUX	DANIEL
20	F	PELLETIER	SYLVIE
21	F	GRANGIER	FRANCINE
22	F	RAMOS CLAIR	AGNES
23	F	CHEVENEMENT	CHRISTINE

24	F	BOUCARD	NADINE
25	H	RATEL	MICHEL
26	F	PERROT	CATHERINE
27	F	DE ABREU	SYLVIE
28	F	SCHEIDEGGER	MARIE-CHRISTINE
29	F	THIENG HENG DIEN	MARIE LEONIE
30	H	ALLART	FABRICE
31	H	THOURIGNY	DOMINIQUE
32	F	PLAIT	LAETITIA
33	F	BOUHILA	FATIHA
34	F	MARESCOT	CORINNE
35	F	LANDOT	HELENA
36	F	KAHL	LAURENCE
37	F	PERNET	FLORENCE
38	F	QUITTET	MARIE-ELISABETH
39	F	QUATREPOINT	CLAUDINE
40	F	RODRIGUEZ	DORA
41	F	DEBELLEMANIERE	SYLVIE
42	F	VAUCHER	CAROLINE
43	H	URFER	THIERRY
44	F	RAYTON	PASCALE
45	F	CHAMPANAY	BRIGITTE
46	F	DUVERNOIS BUCHET	NATHALIE
47	F	HINSINGER	CAROLE
48	H	DUQUENNE	HERVE
49	F	CLOIX	SONIA
50	F	DEMOULIN	EMMANUELLE
51	F	MARTIN	LUCIE
52	F	SCHWENDIMANN	PATRICIA
53	F	PLANKO	ELISABETH
54	F	BEUGNON	MAGALI
55	F	METAYER	CAROLE
56	F	LOURENCO	ELISABETH
57	F	BOUSSIN	LYDIE
58	H	MARISY	PASCAL
59	F	VASPARD	NICOLE
60	F	PETIT	RACHEL
61	F	MAZELIN	BRIGITTE
62	F	RODRIGUES	MICHELE
63	F	BARILE	CLARA
64	F	MARNEAU	VALERIE
65	F	FRISQUET	SYLVIE
66	F	DISCOURT	FREDERIQUE
67	F	BOURGEOIS	CORINNE
68	F	NAOUALI	FATHYA
69	F	CORDIER	ISABELLE
70	F	REMETTER	NADIA
71	F	DUCEAU	ELIANE
72	H	MIALLET	FREDERIC
73	F	ANATE	SIMONE
74	F	MEUNIER	MIREILLE
75	F	DE MOURA	GILBERTE

76	H	GLAUME	ALAIN
77	F	CIRON	SANDRINE
78	F	THIBERT	DOMINIQUE
79	F	BORDET	MARIE BEATRICE
80	H	NAZE	NICOLAS
81	F	CHALAND	SANDRINE
82	H	COURTET	PASCAL
83	F	MARIOT	MARIE-ROSE
84	F	SEGUIN LAUVERNIER	CORINNE
85	F	GOYARD	CATHERINE
86	H	MADEC	GERARD
87	F	PICAVET	MARIE-CHRISTINE

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Dijon, le 03 juin 2021

Marie-Guite DUFAY



